



## Condamnation pénal et reconvoication même affaire

Par **Veronique Gallois**, le **18/12/2017** à **15:40**

Bonjour,

Malgré le simple fait que je n'avais fait que me défendre d'une agression je suis passé au tribunal j'ai fait appel et suis donc passé à la cour d'appel assistée de un avocat aux environs de septembre 2016. j'ai reçu une condamnation pénale par décision contradictoire reconnue coupable de violence et condamnée à une amende contraventions elle de 600 euros le 12 novembre 2016. plus les droits fixes de procédure de 169 euros. je suis convoqué de nouveau ce jour à l'audience du tribunal de police en date du 26/01/2018 pour la même affaire..?..

Vais-je encore payer ?

Je commence sérieusement à ne plus croire en la justice de notre pays. j'ai 54 ans la jeune femme qui m'a agressé en a 20. si j'ai dû la repousser c'est qu'elle se tenait à un centimètre de mon visage et qu'elle avait dans sa main levée ses clés de voiture !

Je suis fatiguée de ses procédures qui n'en finissent plus.

Et cette jeune femme a bien sûr porté plainte contre moi

Par **Israel Moreira**, le **04/01/2018** à **23:49**

Cette jeune femme a-t-elle porté plainte contre vous après votre recours en appel? Ou vous voulez parler de la première fois où elle l'a fait?

Si elle a de nouveau porté plainte contre vous, c'est forcément sur un autre sujet car aucun tribunal ne peut juger 2 fois la même affaire.

Par **Israel Moreira**, le **05/01/2018** à **14:36**

Bonjour,

Impossible sauf s'il y a eu un recours en opposition ou en révision, ou alors après un pourvoi en cassation... Sans ça, impossible ou alors irrégulier (je suis hélas bien placé pour en parler :D )...

Un cas supplémentaire existe toutefois, dans le cas d'un appel rendu en dernier ressort, c'est le recours à l'article 13 de la Convention... en supposant ce recours recevable, bien

évidemment ;)  
Cdlmt aussi

Par **Veronique Gallois**, le **05/01/2018** à **21:02**

Non c est toujours pour la même affaire ou j ai déjà été jugée au penal et la ce serai peut être au civil .enfin j' imagine parce que j en sais rien .